

# EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal

de la

**COMMUNE DE CAVAILLON**

SEANCE DU 23 MARS 2009

Question  
n° 31  
Urbanisme  
MFG

Nombre de conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 26
- procurations : 7

## OBJET :

**INSTITUTION  
DROIT DE  
PREEMPTION  
SUR LES FONDS  
DE COMMERCE,  
FONDS  
ARTISANAUX ET  
BAUX  
COMMERCIAUX**

L'an deux mille neuf et le vingt-trois mars à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 17 mars 2009 par M. Jean-Claude BOUCHET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances. La séance est présidée par M. BOUCHET.

## PRESENTS :

ABRAN Evelyne, ALQUIE Bernard, AMOROS Elisabeth, ATTARD Alain, BASSANELLI Magali, BENSI Jean-Claude, BERGERON Brigitte, BOUCHET Jean-Claude, BOUISSE Nicole, CHAVINAS Patrice, COURTECUISSÉ Patrick, DAUDET Gérard, DELONNETTE-ROMANO Valérie, GRAND Joëlle, LAZZARELLI Jean-François, LOMBARD Christophe, MARTELLI Céline, NEJMI Mohamed, NOUGIER Gérard, PAILLET Guy, PEYRARD Jean-Pierre, RACCHINI Géraldine, RACCHINI Lucien, STOYANOV Annie, VALTON Véronique, VIDAL Corinne.

## PROCURATIONS :

ALLIBERT Sandrine donne procuration à ABRAN Evelyne  
ARNOU Frank donne procuration à LOMBARD Christophe  
BOULESNANE Cécil donne procuration à PEYRARD Jean-Pierre  
BOURNE Christèle donne procuration à BASSANELLI Magali  
MORGANA Yaëlle donne procuration à ALQUIE Bernard  
RAYNE Georges donne procuration à NOUGIER Gérard  
REYNAUD Roger donne procuration à ATTARD Alain

## ABSENTS :

BECHIR Didier  
VERNET Martine

Formalités de publicité  
effectuées le :

**26 MARS 2009**

Madame Corinne VIDAL est élue Secrétaire de séance.

## Monsieur Gérard DAUDET expose :

Par délibération en séance du 17 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'instituer le droit de préemption sur les cessions des fonds de commerces, fonds artisanaux et baux commerciaux, et a proposé de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Conformément à la loi n°2005-882 du 2 août 2005 et au décret d'application n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, la délibération susvisée a été transmise pour avis, par courriers reçus le 30/01/09 par la CCI et par la chambre des Métiers

La CCI a émis un avis favorable le 11 février 2009, et la chambre des Métiers le 2 février 2009.

En conséquence, vu les avis favorables des chambres Consulaires et vu l'avis de la Commission urbanisme du 18 mars 2009.

COMMUNE  
DE  
CAVAILLON

Il est demandé au Conseil municipal :

- ♦ **D'INSTAURER** un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerces, et baux commerciaux à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que proposé sur le plan annexé à la délibération du 17 novembre 2008.
- ♦ **DE PROCEDER** aux mesures de publicité prévues par les articles R-214-2 et R-211-2 du code de l'urbanisme.
- ♦ **DE DELEGUER** à Monsieur le Député Maire en application de l'article L-2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, ce droit de préemption prévu par l'article L-214-1 du code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la question à l'unanimité, et

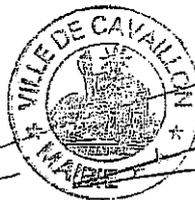
- ♦ **INSTAURE** un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerces, et baux commerciaux à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que proposé sur le plan annexé à la délibération du 17 novembre 2008.
- ♦ **PROCEDE** aux mesures de publicité prévucs par les articles R-214-2 et R-211-2 du code de l'urbanisme.
- ♦ **DELEGUE** à Monsieur le Député Maire en application de l'article L-2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, ce droit de préemption prévu par l'article L-214-1 du code de l'Urbanisme.

Ainsi délibéré,

(suivent les signatures)

Cavaillon, le 24 mars 2009

Pour le Député-Maire



Jean-Claude BOUCHET